

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf mai, à 20H30, le conseil municipal de la commune d'URY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel CATALAN, maire.

Présents : Daniel CATALAN, Jean CANTERINI, Laurence CLISSON, Jean-Claude DELAUNE, Isabelle DE OLIVEIRA, Marie José DE SOUSA REBELO, Yves DUBOIS, Denis GARCES, Dominique GARCIA, Jocelyne LELONG, Christophe MERLE, Jean-Philippe POMMERET, Martial WARTRAUX

Absente excusée : Catherine RIEU

Catherine RIEU donne procuration à Laurence CLISSON

Secrétaire de séance : Laurence CLISSON

*Effectif légal du conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 14
Qui ont pris part aux délibérations : 14*

Convocation : 22 mai 2015

Publication : 5 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du 17 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

2015-48 - Devis pour installation d'un visiophone à l'école

Monsieur le maire rappelle le projet d'installation d'un dispositif de visiophonie à l'école permettant de contrôler et de sécuriser les deux accès.

Il précise que cet équipement a fait l'objet d'une demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR.

2 entreprises ont été consultées pour la réalisation de cet aménagement :

- AFP (Pringy) : 6 220 € H.T.,
- MAIRE Frédéric (Ecuelles) : 5 825 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir M. Frédéric MAIRE.

2015-49 - Décision modificative n°1 du budget de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2015-06 portant vote du budget primitif 2015 de la commune,

Considérant qu'il convient de prendre en charge la moitié du montant de la TVA pour l'acquisition de la balayeuse,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du budget communal, telle qu'énoncée ci-dessous :

LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
	Article	Montant	Article	Montant
<u>Fonctionnement</u>				
Autres charges exceptionnelles	678	6 300,00		
Virement à la section d'investissement	023	-6 300,00		
TOTAL		0,00		
<u>Investissement</u>				
Virement de la section de fonctionnement			021	-6 300,00
Installations, matériel et outillage techniques	2315	-6 300,00		
TOTAL		-6 300,00		-6 300,00

2015-50 - Travaux d'enfouissement de réseaux rue de Recloses

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne ;
 Considérant que la commune d'Ury est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;
 Considérant l'avant-projet sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue de Recloses,
 Le montant des travaux est estimé d'après l'avant-projet sommaire à 154 602 € H.T. pour la basse tension, à 66 693 € TTC pour l'éclairage public et à 72 925 € TTC pour les communications électroniques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux et les modalités financières,
- délègue la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM,
- demande au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques rue de Recloses,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

AFFAIRES DIVERSES

Convention d'utilisation de la balayeuse

Retirée de l'ordre du jour

Compte rendu des réunions des syndicats et des commissions municipales

Communauté de communes Les Terres du Gâtinais : M. Delaune indique que certaines communes ne souhaitent pas confier l'instruction des droits du sol au service urbanisme de la commune de Fontainebleau. Celui-ci va donc proposer une solution alternative aux communes qui envisagent l'instruction des permis de construire par Fontainebleau.

Une formation d'initiative locale est créée sur le territoire de la communauté de communes. Les agents pourront bénéficier de formations à proximité de leur collectivité.

Monsieur Delaune fait part d'une nouvelle répartition d'attribution de places à la crèche de La Chapelle-la-Reine. La commune d'Ury pourra bénéficier de 3 places.

Certaines communes ont fait connaître leur position de regroupement vers la communauté de communes du pays de Nemours dans le cadre du projet de loi sur la fusion de communautés de communes.

Monsieur Delaune indique qu'il est élu à la commission des finances de Seine-et-Marne numérique.

Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne : Monsieur Merle fait part du 4^{ème} salon de l'éclairage public organisé le 5 juin prochain dans les locaux du SDESM.

Commission travaux : Monsieur Dubois informe que le préau du parc de loisirs est monté.

Une réflexion va être menée concernant l'utilisation de barbecue autour du nouveau préau.

Un nouveau parking a été aménagé au parc de loisirs.

Les travaux d'aménagement du parking rue de Bessonville sont interrompus jusqu'à mi-juin, fin de période de location de la salle des fêtes. Le décaissement de terre végétale du parking sera réutilisé pour ensemercer le parc de la salle des fêtes.

Le stationnement alterné et la nouvelle signalisation sont appréciés des Uriquois.

Commission communication : le carnaval organisé par l'amicale scolaire s'est bien passé. Le concert proposé par Musibus77 a été une réussite. Les jeunes talents du village ont pu s'exprimer avec leur instrument de musique.

Mme Clisson a réalisé le « bonhomme sport » pour la fête du sport du 6 juin prochain.

Commission des activités scolaires, périscolaires, activités pour la jeunesse : Monsieur Wartraux indique que les animations proposées aux enfants pendant les vacances de Printemps ont rencontré un beau succès. Un sondage est en cours auprès des familles pour définir les dates des animations de cet été.

Dans le cadre de l'activité numérique des NAP, les enfants vont diffuser un 2^{ème} journal.

Monsieur le maire indique qu'un courrier commun avec le maire de Villiers-sous-Grez va être adressé à Madame la sous-préfète de Fontainebleau pour l'informer du souhait d'interdire la circulation des poids lourds pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes, sur la RD63, dans les deux agglomérations.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,
Daniel CATALAN